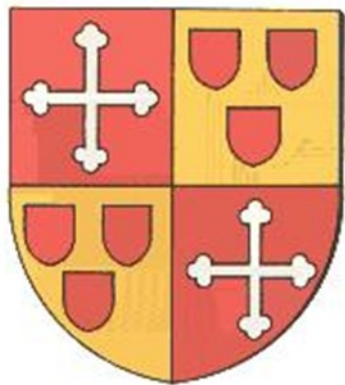


# S'DORF BLÄT



Juillet 2026  
N°265

<https://mairie-housen.fr>



IntraMuros



Distribué par les Conseillers Municipaux

Imprimé par les soins de la Commune, ne pas jeter sur la voie publique

## Agenda juillet - août - septembre 2026

Mardi 07 juillet, à 20h00, Mairie : Commission d'urbanisme  
Vendredi 10 juillet, de 17h00 à 20h30, Place du Souvenir : 2<sup>ème</sup> marché de producteurs  
Mardi 04 août, de 16h30 à 19h30, Salles des fêtes : Don du sang  
Vendredi 14 août, de 17h00 à 20h30, Place du Souvenir : 3<sup>ème</sup> marché de producteurs  
Vendredi 04 septembre, à 20h00, Mairie : Conseil Municipal  
Mardi 08 septembre, à 20h00, Mairie : Commission d'urbanisme  
Vendredi 11 septembre, de 17h00 à 20h30, Place du Souvenir : 4<sup>ème</sup> marché de producteurs  
Dimanche 20 septembre, 46<sup>ème</sup> Fête paysanne  
Mercredi 23 septembre : Balayage des rues de l'ensemble du village

## VENDREDI

10 juillet &  
14 août  
17h - 20h30

# Le marché

## des producteurs

Nous vous donnons rendez-vous pour les prochaines éditions le :

**Vendredi 10 juillet & 14 août, de 17h à 20h30**  
**Place du Souvenir ! **

Une **buvette** et une **petite restauration** seront proposées sur place par des associations du village pour animer la soirée dans la bonne humeur.

**Un rendez vous simple, chaleureux et gourmand...  
à ne pas manquer !**

-  **Maraîcher**
-  **Apiculteur**
-  **Escargots**
-  **Chèvrerie**
-  **Boucher-charcutier**
-  **Boulangier**
-  **Tartes flambées**
-  **Buvette**



**VENEZ NOMBREUX**



**EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DU COMPTE-RENDU  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE HOUSSEN  
SEANCE DU 05 JUIN 2026**

**DESIGNATION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS DES CONSEILS MUNICIPAUX EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS DANS LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN**

Vu la loi n°2013-702 du 02 août 2013 relative à l'élection des sénateurs,  
Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,  
Vu la circulaire ministérielle NOR : INTP/2611651C du 06 mai 2026 du Ministère de l'Intérieur,  
Vu l'arrêté préfectoral du 30 avril 2026 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants des conseils municipaux à désigner ou à élire en vue de l'élection des sénateurs dans le département du Haut-Rhin, ainsi que son annexe,

**Le Conseil Municipal** a procédé à l'élection des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs qui aura lieu le 27 septembre 2026.

Sont proclamés élus :

| <b>NOM - Prénom</b>           | <b>Qualité</b> |
|-------------------------------|----------------|
| STOFFEL Marie-Laure           | Délégué        |
| ECKERLEN Jean-Luc             | Délégué        |
| HERZOG HOFFMANN Nadège        | Délégué        |
| TORNOW François               | Délégué        |
| HERZOG Michèle                | Délégué        |
| KREM-HOCHDOERFFER Gérard      | Suppléant      |
| REIS Caroline                 | Suppléant      |
| SARRAUSTE DE MENTHIERE Arnaud | Suppléant      |

**TRANSPORT COLLECTIF DES SENIORS ET PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Madame Caroline REIS, conseiller municipal délégué, présente le projet d'action sur le transport collectif en faveur des seniors et personnes en situation de handicap.

Il est proposé de verser une aide annuelle de 50,00 € aux seniors de 70 ans et plus ainsi qu'aux personnes en situation de handicap, domiciliés dans la Commune, ayant souscrit un abonnement annuel de transport collectif (bus) auprès de la TRACE (sur la période de septembre à août). Une demande de versement de cette participation est à déposer à la mairie en présentant les justificatifs correspondants.

**Le Conseil Municipal**, après réflexion

**DECIDE** de verser une aide annuelle de 50,00 € aux seniors et aux personnes en situation qui remplissent les conditions précitées à compter de septembre 2026.

**OPERATION VELO**

Madame Caroline REIS, conseiller municipal délégué, présente le projet de participation à l'acquisition d'un vélo neuf.

Il est proposé de verser une aide maximale de 100,00 €, par mandat électoral (mars 2026 – mars 2032), à chaque foyer de la Commune qui ferait l'acquisition d'un vélo sous condition d'être domicilié dans la Commune, de faire la demande de versement de cette participation à la mairie en présentant les justificatifs correspondants.

La participation par foyer ne pourra pas dépasser le prix du vélo si sa valeur est inférieure à 100,00 €.

**Le Conseil Municipal**, après réflexion

**DECIDE** de verser une aide maximale de 100,00 €, par mandat électoral (mars 2026 – mars 2032), à chaque foyer de la Commune qui ferait l'acquisition d'un vélo neuf, à compter de septembre 2026.

**MARCHE DE PRODUCTEURS**

Madame HERZOG HOFFMANN Nadège, 1<sup>er</sup> adjoint, rappelle le projet d'organisation d'un marché des producteurs périodique.

Le premier marché des producteurs se tiendra vendredi 12 juin 2026 de 17h à 20h30 Place du Souvenir. Maraicher, apiculteur, chèvrerie, boucher-charcutier, héliculteur viendront proposer leurs produits locaux aux habitants dans un cadre convivial et festif, autour d'une buvette et petite restauration proposée par les associations locales.

Le programme détaillé de cette première édition sera publié dans le S'Dorf Blät.

**Don du sang**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'Etablissement Français du Sang remercie vivement :

- la Commune pour avoir collaboré activement à la collecte organisée le 05 mai 2026, qui a permis d'accueillir 55 donneurs,
- l'Amicale des Donneurs de Sang qui se charge de l'organisation de ces collectes.

**Le Conseil Municipal PREND ACTE** de cette information et **REMERCIE** l'Amicale des Donneurs de Sang.

## BASE NAUTIQUE - RAPPEL

### TICKETS GRATUITS

A l'instar des années précédentes, 2 billets d'entrée à la base nautique sont offerts par Colmar Agglomération aux habitants de la Commune.

#### Comment les retirer ?

- ⇒ En venant en Mairie, jusqu'au **28 août 2026**, aux heures habituelles d'ouverture, avec un justificatif de domicile, une pièce d'identité et le livret de famille (retrait pour le foyer familial) ;
- ⇒ En complétant sur place le « Bon de retrait ».

### INFORMATIONS PRATIQUES

**Dimanche 28 juin 2026 dès 10h** : Évènement Sportez-Nature organisé par l'Office Municipal des Sports de Colmar

Une quinzaine d'associations sportives dites « nature » proposeront des animations telles que le canoé-kayak, le tir à l'arc ou encore l'équitation.

L'accès à la base nautique sera payant mais l'ensemble des activités seront gratuites.



#### Ouverture saison estivale (sous réserve de modification liée aux conditions climatiques) :

- du 1<sup>er</sup> juin au 30 juin, tous les jours de 12h à 19h,
- du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août, tous les jours de 10h à 19h et jusqu'à 20h les vendredis et samedis
- du 1<sup>er</sup> au 27 septembre, de 12h à 19h (uniquement les jours de beaux temps)\*

**Attention!!!** Les jours de mauvais temps la BN restera fermée.

**Les informations sur l'ouverture sont actualisées sur la page Google tous les jours.**

### RÉACTUALISATION DES TARIFS POUR LA SAISON 2026

Entrée unitaire tarif préférentiel Colmar Agglomération (sur présentation d'un justificatif,...) = 4 €

Entrée unitaire tarif normal = 5 €

Abonnement 12 entrées tarif préférentiel Colmar Agglomération (sur présentation d'un justificatif, ... ) = 35 €

Abonnement 12 entrées tarif normal = 45 €

Tarif unique dernière heure et personne en situation de handicap = 2 € 50

## ÉCOLES INSCRIPTIONS DE DERNIÈRES MINUTES

Les inscriptions de dernières minutes pourront se faire le **vendredi 28 août 2026**, le matin :

- à l'école maternelle, 2 rue de l'Est (ac.0681100b@ac-strasbourg.fr),
- à l'école élémentaire, 4 Place du 18 Juin (ce.0681250p@ac-strasbourg.fr),

**UNIQUEMENT SUR RDV.**

Les parents devront se munir de leur livret de famille et du carnet de santé de leur enfant.

Les personnes arrivant sur Houssen et ayant des enfants à scolariser sont priées de prendre RDV en Mairie par téléphone : 03.89.41.11.85. ou par mail à l'adresse [accueil@mairie-houssen.fr](mailto:accueil@mairie-houssen.fr) pour la préinscription de leur enfant et doivent envoyer un mail à l'école concernée pour s'annoncer, dès que possible.





# VAGUES DE CHALEUR, DES PRÉCAUTIONS À PRENDRE



MOUILLER SON CORPS  
ET SE VENTILER



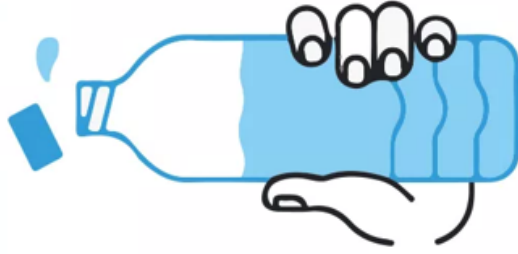
MAINTENIR SA MAISON  
AU FRAIS : FERMER  
LES VOILETS LE JOUR



DONNER ET PRENDRE  
DES NOUVELLES  
DE SES PROCHES



MANGER EN QUANTITÉ  
SUFFISANTE



BOIRE  
RÉGULIÈREMENT  
DE L'EAU



NE PAS BOIRE  
D'ALCOOL



ÉVITER LES EFFORTS  
PHYSIQUES

EN CAS D'URGENCE,  
**APPELEZ LE 15**

## DURANT UN PIC DE CHALEUR, QUELS SONT LES SIGNAUX D'ALERTE ?



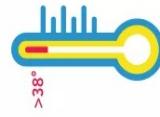
CRAMPE



FATIGUE  
INHABITUELLE



MAUX DE TÊTE



FIÈVRE > 38°C



VERTIGES  
OU NAUSÉES



PROPOS  
INCOHÉRENTS

SI VOUS VOYEZ QUELQU'UN VICTIME D'UN MALAISE, APPELEZ LE 15



@MinSoliSante



Ministère des Solidarités  
et de la Santé



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité



France  
Travail



ASSOCIATION DES VITICULTEURS D'ALSACE



santé  
famille  
retraite  
services

# Venez faire les vendanges en Alsace !



ALSACE VENDANGES  
**03 89 20 80 70**

du lundi au vendredi  
8H30 > 12H  
13H > 16H30

à compter du  
**28 juillet**



**Intéressé(e) ?**

Flashez et on vous rappelle !



L'ASSO' SPORTS ET LOISIRS DE HOUSSEN PRÉSENTE

# FÊTE PAYSANNE HOUSSEN

20 SEPT  
2026



FETE-PAYSANNE-HOUSSEN.FR



## After school

Jeux en bois etc...

Musique

Food Truck Tartes flambées

Buvette

**Mardi 30  
juin**

**18h30**

**L'association des P'tits  
Housseinois organise**



SUR LA PLACE DEVANT L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE



# Une aide de 50 € pour faciliter la mobilité des seniors et des personnes en situation de handicap



La municipalité met en place une aide financière de 50 euros sur l'abonnement annuel au réseau Trace.

Cette mesure s'adresse aux seniors âgés de 70 ans et plus ainsi qu'aux personnes en situation de handicap résidant dans la commune.

## Conditions d'attribution :

- L'aide est fixée à 50 euros par bénéficiaire ;
- Elle concerne exclusivement la souscription ou le renouvellement d'un abonnement annuel Trace, à partir de septembre ;
- Le demandeur doit être domicilié sur le territoire de la commune ;
- Les seniors doivent être âgés de 70 ans ou plus au moment de la demande ;
- Les personnes en situation de handicap devront fournir un justificatif attestant de leur situation.

## Comment en bénéficier ?

Les personnes éligibles devront déposer un dossier comprenant :

- Le formulaire de demande complété ;
- Une copie de l'abonnement annuel Trace ou du justificatif de paiement ;
- Un justificatif de domicile récent ;
- Une pièce d'identité ;
- Pour les personnes en situation de handicap, un justificatif correspondant.

Les modalités pratiques ainsi que le formulaire de demande seront disponibles en mairie et sur le site internet de la mairie.

# Une aide communale de 100 € pour l'achat d'un vélo neuf



Afin d'encourager les déplacements doux, de favoriser les mobilités respectueuses de l'environnement et de soutenir les habitants souhaitant adopter un mode de transport plus durable, la commune met en place une aide financière de 100 euros pour l'achat d'un vélo neuf.

## Conditions d'attribution:

- L'aide est fixée à 100 euros par foyer ;
- L'achat d'un vélo neuf devra être effectué à partir de septembre, sur présentation d'une facture nominative ;
- Un seul dossier pourra être déposé par foyer et par mandat municipal ;
- Le bénéficiaire devra être domicilié sur le territoire de la commune au moment de la demande.

## Comment en bénéficier ?

Les habitants souhaitant solliciter cette subvention devront déposer un dossier comprenant :

- Le formulaire de demande dûment complété ;
- Une copie de la facture d'achat du vélo neuf ;
- Un justificatif de domicile récent ;
- Une pièce d'identité.

**ET SI VOUS PASSIEZ AU VÉLO  
POUR VOUS DÉPLACER ?**

Les modalités pratiques ainsi que le formulaire de demande seront disponibles en mairie et sur le site Internet de la commune.

Mardi 04 août 2026

Salle des Fêtes

**DONNEZ  
VOTRE SANG**



**On vous attend nombreux !**

**SAUVEZ  
DES VIES**

## Bancs et poubelles publiques

### Merci pour votre participation

La municipalité remercie chaleureusement l'ensemble des habitants qui ont participé à la consultation concernant l'installation de nouveaux bancs et poubelles publiques dans le village.

Vos propositions et vos remarques bienveillantes constituent une aide précieuse pour orienter ces aménagements. Elles sont étudiées avec attention et prises en compte dans le respect des contraintes de voirie, de sécurité et de voisinage.

Une analyse de faisabilité est désormais menée afin de déterminer les emplacements pouvant être retenus.

La commune vous remercie une nouvelle fois pour votre participation et pour votre engagement dans l'amélioration de notre cadre de vie.



## INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGENE

### Passage du risque modéré au risque négligeable

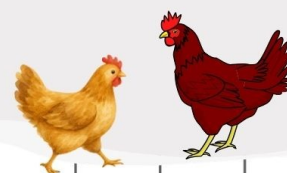
La situation au regard de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) semble à nouveau favorable en France.

Par conséquent, le ministre de l'Agriculture, de l'Agro-Alimentaire et de la Souveraineté alimentaire a décidé de ramener le niveau de risque de « modéré » à « négligeable » à partir du 03 juin 2026 sur l'ensemble du territoire national par l'arrêté ministériel du 22 mai 2026.

Cette nouvelle étape amène donc à la levée des mesures de sécurité sanitaire renforcées.

Du fait de cet allègement du niveau de risque, l'application de plusieurs mesures n'est plus obligatoire sur l'ensemble du territoire national, ainsi :

- l'obligation de mise à l'abri des volailles dans les établissements détenant plus de 50 volailles est levée ;
- l'obligation de claustration ou de protection par des filets dans les établissements détenant moins de 50 volailles est levée ;
- les rassemblements de volailles sont autorisés ;
- toutes les restrictions liées aux activités cynégétiques sont levées.





## ALSACE PARACHUTISME INFORMATION

Les prochains passages aériens liés à l'activité de parachutisme organisée sur le site de l'aérodrome de Colmar-Houssen sont prévus les :

03, 04 et 05 juillet  
31 juillet, 01 et 02 août  
11, 12 et 13 septembre

Ces sessions généreront plus de passages aériens.

Merci pour votre compréhension.



## COLLECTE DES DÉCHETS JOURS DE RATTRAPAGE

Le **mardi 14 juillet 2026** étant férié, le planning de collecte est ajusté comme suit :

- Collecte des **biodéchets** :  
Maintenue le **Lundi 13 juillet 2026** ;
- Collecte des **ordures ménagères** : **Jeudi 16 juillet 2026**  
(au lieu du mercredi 15 juillet 2026).

Merci de sortir vos poubelles comme d'habitude et de les laisser jusqu'au ramassage, qui pourrait avoir lieu plus tard dans la journée.



## TRIBUNE

Conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal adopté le 7 mai 2026, la tribune des élus minoritaires n'a pas pu être publiée dans le précédent S'Dorf Blät, le document transmis n'étant pas conforme aux critères fixés par ce règlement.

### Poursuivre nos engagements

Le premier marché des producteurs a rencontré un beau succès. De nombreux habitants ont répondu présents et les retours ont été très encourageants. Nous remercions les producteurs ainsi que toutes les personnes venues soutenir cette initiative locale.

**Rendez-vous vendredi 10 juillet pour la 2<sup>e</sup> édition.**

Depuis notre élection du 15 mars, la liste majoritaire poursuit la mise en œuvre de ses engagements : **organisation** d'un marché des producteurs, **prise en charge** des entrées de la piscine pour les enfants de l'école élémentaire et, à partir de septembre, **aide aux abonnements** du réseau TRACE pour les seniors et les personnes en situation de handicap, ainsi qu'une **subvention** pour l'acquisition d'un vélo neuf. Un **sondage** a également été lancé sur le mobilier urbain.

Les premiers engagements se concrétisent et nous restons mobilisés pour poursuivre cette dynamique au service de tous les habitants.

**La liste majoritaire** : Marie-Laure, Nadège, Jean-Luc, Michèle, François, Caroline, Christian, Sophie, Cyril, Laetitia, Vincent, Laure, Bernard, Tiffany, Gérard, Arnaud.

## CONTINUONS D'AGIR POUR VOUS

SLOANE  
MARSCHALL

MARIE-JOSÉ  
FREMY

FLORIAN  
GEIGER

### ” FAIRE ENTENDRE VOTRE VOIX

Lors du Conseil municipal de mai, l'**installation de bancs** a été étudiée afin d'améliorer le cadre de vie de notre commune.

Cette mesure figurait dans notre **programme** et nous nous réjouissons de sa mise en œuvre. C'est **la preuve** que le travail mené depuis des mois porte ses fruits.

**Nous soutiendrons toujours les projets conformes aux engagements** présentés aux habitants. C'est dans cet esprit que nous votons favorablement les mesures allant dans le sens des promesses faites aux villageois.

**Notre rôle reste de veiller au respect** de ces engagements et de porter votre voix. Lors du dernier conseil, nous avons ainsi fait remonter plusieurs de vos idées.

Le 5 juin, le Conseil municipal a élu **les grands électeurs** chargés de participer à l'élection de notre prochain **sénateur**.

Dans le respect du vote des Houssenois(es) du 15 mars, **nous espérons que la liste minoritaire puisse être représentée**. Ce choix n'a malheureusement pas été retenu.

Si la majorité affirme parler au nom de l'ensemble du Conseil municipal, **il nous paraît essentiel** que toutes les voix issues des urnes puissent être entendues.



JADE

Notre village c'est  
convivial, parce que tout  
le monde se connaît et  
s'entraide!

JUSTIN

Houssen c'est un village solidaire,  
calme avec toutes les commodités  
tout en restant proche de ses  
traditions où il fait bon vivre  
grâce à ses diverses associations  
et activités.

LES JEUNES ONT  
LA PAROLE:  
EN UN MOT  
HOUSSEN C'EST...

MAYLIE

Unf, car les générations se  
retrouvent, échangent et partagent  
des moments ensemble lors des  
événements et des fêtes du village.  
Ces liens entre les habitants  
contribuent à faire de Houssen un  
village convivial, vivant et solidaire.

CAMILLE

Houssen c'est la fête paysanne,  
l'aire de jeux où je peux  
m'amuser avec les amis mais  
aussi le centre commercial où je  
peux aller faire du shopping.







# *L'Arbre Vert*

## Bar - Tabac

Vous ne le savez peut-être pas mais L'Arbre Vert existe dans notre village depuis plus de 100 ans déjà. C'est le dernier commerce qui reste à Houssen.

Malgré les difficultés, l'équipe de L'Arbre Vert reste mobilisée et fait de son mieux pour qu'il puisse continuer d'exister.

C'est bien évidemment un bar mais on propose un dépôt de pain et des petits pains pour accompagner votre café le matin, le tabac, les jeux à gratter, les lotos, euromillions, etc.. Vous pouvez également vous faire livrer vos colis et faire envoyer les vôtres.

Vous aimez jouer aux cartes, tous les mercredis soirs des joueurs se retrouvent à L'Arbre Vert. Entre 21h et minuit vous pouvez venir jouer au tarot ou à la belote (pas besoin de vous annoncer, vous êtes disponible, venez comme vous êtes).

Sur la terrasse, 2 terrains de pétanques et une table de ping-pong sont à disposition pour vous permettre de passer un bon moment entre amis ou en famille.

Nous organisons régulièrement des petits concours, le prochain évènement est :  
le dimanche 23 août 2026 --> tournoi de ping-pong

A cette occasion nous installons notre barbecue et proposons des sandwich (merguez ou saucisse blanche). Que vous participiez ou non, vous êtes les bienvenus, les pongistes seront ravis d'avoir du public.

Les dates seront communiquées au fur et mesure mais chaque année nous proposons à la même période :

- |                                    |                                   |
|------------------------------------|-----------------------------------|
| * Un concours de Belote (novembre) | * Une soirée carnaval (mars)      |
| * Une Ramy party (janvier)         | * Un tournoi de baby-foot (avril) |
| * Un concours de Tarot (février)   | * Un tournoi de pétanque (juin)   |

Évidemment pour la Coupe du Monde de Football, les matchs de la France seront diffusés au bar, Allez les bleus !!

Et bien sûr tout ça dans une ambiance conviviale.

### Pour suivre sur les réseaux nos publications :



@larbre\_vert



L'arbre Vert

### Rappel des Horaires :

Lundi : Fermé  
Mardi, Jeudi et Samedi : 06h30 - 14h00 et 17h00 - 22h00  
Mercredi : 06h30 - 14h00 et 17h00 à minuit  
Vendredi : en continu de 06h30 à 22h00  
Dimanche : 11h00 - 18h00

### Adresse :

7 rue de Lattre  
68125 HOUSSEN